

LES KALI'NA DE GUYANE ET LE “ DROIT DE REGARD ” DE L'OCCIDENT

[Paru dans : BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, BOËTSCH Gilles, DEROO Eric et LEMAIRE Sandrine (dirs), *Zoos humains. Au temps des exhibitions humaines*, Paris, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », 2004.]

Gérard COLLOMB (CNRS)

En 1877, les Parisiens accourent au spectacle d’*une bande d’animaux exotiques, accompagnée par des individus non moins singuliers*. Cette année-là, le Jardin zoologique d’Acclimatation, soucieux d’attirer de nouveau le public vers un établissement ruiné par les effets de la guerre de 1870, engage, avec la venue de “Nubiens” qui accompagnent un ensemble d’animaux africains, une série d’*exhibitions ethnographiques* qui se prolongera pendant plus de vingt ans. Plus d’une vingtaine de groupes provenant de divers pays seront ainsi transportés au Jardin d’Acclimatation entre 1877 et 1903. L’été, les gens sont installés à l’extérieur sur la grande pelouse, où l’on reconstitue un semblant de village indigène ; durant la saison froide, on les abrite dans un bâtiment. Les exhibitions organisées au Jardin par la suite n’auront plus le même attrait : le procédé, entre-temps, s’est banalisé, usé, tant se sont multipliés sur Paris les lieux ou les occasions de montrer de tels spectacles. Les présentations du Jardin d’Acclimatation étaient destinées à un large public, mais, au cours des premières années, les organisateurs affichaient aussi une prétention scientifique, conviant une commission de savants constituée par la Société d’anthropologie de Paris à venir examiner ces représentants d’une “humanité primitive”. Après quelques années, les anthropologues mettront en doute l’intérêt des observations ethnographiques faites sur des populations rassemblées dans ces conditions¹, et les “exhibitions ethnographiques” n’auront alors pour objectif que d’attirer la foule des curieux vers des manifestations commerciales qui laissent paraître leur véritable nature, celle d’un spectacle de foire.

Des Kali’na à Paris !

Des Amérindiens Kali’na² (ou “Galibis”, comme on les nomme en Guyane jusqu’à nos jours), originaires de Guyane française et du Surinam, sont amenés à Paris en 1882 et en 1892 pour être montrés au Jardin d’Acclimatation. D’autres familles Kali’na avaient été présentées à Amsterdam à l’occasion de l’Exposition coloniale (la première du genre) organisée par les Pays-Bas en 1883 (Bonaparte, 1884). En 1882, une quinzaine de personnes séjournent à Paris de juillet à septembre. On a fait venir avec les Kali’na deux pirogues qui navigueront sur le petit lac du Jardin, et différents objets de la vie quotidienne, *“de grands arcs et des flèches, des tridents pour la pêche, de grands étuis en paille tressée, d’une longueur d’environ un mètre et demi sur un décimètre de diamètre, des tasses en bois ou en terre cuite, une sorte d’éventail tressé servant à souffler le feu, un tambour et une flûte en bambou”* (Manouvrier, 1881). On a aussi amené de Guyane de la terre à poterie, du coton pour que les femmes travaillent aux hamacs, de la fibre d’*arouman* pour la vannerie réalisée par les hommes, des feuilles pour

¹. Pour une étude de l’ensemble des présentations du Jardin d’Acclimatation, voir Isabelle Gala, *Des sauvages au Jardin. Les exhibitions ethnographiques du Jardin d’Acclimatation de 1877 à 1912*, dactyl., Bibliothèque du musée des Arts et Traditions populaires, Paris, sans date et la synthèse de ces travaux dans le présent ouvrage proposée Gilles Boëtsch.

². À l’arrivée des Européens, les ancêtres des actuels Kali’na sont installés, en concurrence avec des populations établies antérieurement, sur une vaste bande côtière entre l’Orénoque et l’emplacement de ce qui sera Cayenne. Confrontés de longue date aux diverses politiques coloniales, les Kali’na de Guyane française ont été — et restent — à la pointe d’un mouvement culturel et politique né dans les années 80. (Collomb, 1997)

couvrir les semblants de carbets édifîés pour les accueillir, des provisions de semoule de manioc et du poisson salé.

Le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris* présente cette exhibition en 1883 (Bonaparte, : *"Pendant le jour, deux vastes huttes largement ouvertes, en forme de hangar, sur le bord de la grande pelouse du jardin, servaient de refuge à toute la colonie. C'était là que le public pouvait observer les Galibis, tantôt travaillant à tresser des corbeilles ou des paniers de formes diverses, tantôt couchés sur des nattes ou dans leurs hamacs. [...] La nuit, et pendant le mauvais temps, la colonie se réfugiait dans une cabane plus confortable située au centre de la pelouse et divisée en plusieurs compartiments. Là, les deux ménages avaient leur chambre à part, les deux jeunes hommes également. La vieille habitait avec sa fille, la métisse, la jeune Yaroumadali et le petit Aritamono. [Les journées s'organisent, pour les femmes, autour des soins aux enfants et des menues tâches domestiques, du travail des hamacs ou de la poterie.] Les hommes, dont l'occupation presque unique dans leur pays est la chasse, se trouvaient fort désœuvrés au Jardin d'Acclimatation. Les deux maris restaient presque absolument oisifs, couchés ou assis près de leurs femmes. Ils tenaient les enfants sur les genoux, pendant que leurs femmes travaillaient. Comanépo ne craignait pas, cependant, d'aider sa femme à laver le linge, et il gardait le petit avec beaucoup de patience."* (Manouvrier, 1881).

En 1892, d'autres familles Kali'na de Guyane et du Surinam, une trentaine de personnes, arrivent de nouveau à Paris. *L'Illustration* du 5 mars 1892 en fait l'annonce : *"Après leur avoir fait passer la visite d'un médecin attaché à l'établissement, M. Geoffroy Saint-Hilaire, directeur du Jardin d'Acclimatation, a installé ses nouveaux hôtes dans le nouveau hall-boulevard, sorte de grande serre encombrée d'arbres et de plantes exotiques. On a aménagé là une grande galerie en bois, séparée en deux par un couloir, et ayant de chaque côté une rangée de lits de camp, sur lesquels sont jetés des matelas. C'est là que les Caraïbes ont organisé un campement des plus curieux à visiter. [...] Devant la galerie où ils campent, l'administration du Jardin d'Acclimatation a fait élever une plate-forme en charpente, assez semblable à une scène de théâtre, entourée de poteaux, auxquels sont suspendus des ustensiles appartenant aux sauvages, tels que pagaies, rames, poteries, arcs, flèches, etc. [...] La galerie où ils campent est chauffée à l'aide de poêles, et, pour aider les sauvages à supporter leur changement de climat, on leur distribue dans la journée des rasades de punch au rhum. Dès que la température le permettra, on élèvera sur la plate-forme une cabane en troncs d'arbres sur le modèle de celles de leur pays, et ils s'y tiendront de préférence. Leur séjour à Paris durera deux mois."* La presse contemporaine renvoie un écho de la curiosité équivoque que suscitent chez les visiteurs les spectacles du Jardin. La plupart des stéréotypes qui servent en cette fin du XIX^e siècle à caractériser les peuples des colonies nouvellement appropriées sont appliqués aux Kali'na (Collomb, 1992). Les textes publiés à l'occasion des exhibitions construisent des représentations en partie spécifiques du "sauvage" à l'intérieur d'une double variation : d'une part, selon l'origine des populations ainsi qualifiées ; d'autre part, selon l'appartenance sociale et culturelle du rédacteur — le propos présentant des inflexions selon que l'auteur est simple "publiciste", savant membre de sociétés savantes, ou encore voyageur renommé (Gala, s. d.).

En regard nous parvient aujourd'hui le témoignage des personnes qui avaient effectué le voyage vers Paris il y a cent ans, transmis sur deux ou trois générations dans les villages Kali'na. Alors que le voyage de 1882 n'avait, semble-t-il, guère laissé de traces dans la mémoire collective, celui de 1892 représente un événement important dans la construction que les Kali'na de Guyane et du Surinam font de leur histoire récente : *"Ils étaient nombreux à être partis, et beaucoup étaient jeunes. Ils sont partis nombreux, emmenés par les Blancs, et beaucoup sont morts à cause du froid, très peu revinrent... Ils avaient été enfermés pour que les Blancs puissent les voir. Personne n'avait le droit de sortir. Chaque jour les Blancs se rassemblaient pour les regarder. Voilà ce que racontait Maliana à ma mère, il n'y a pas très longtemps qu'elle est morte. Il y avait beaucoup de Kali'na, du Maroni et d'Iracoubo. C'est ce que racontait aussi le père de mes enfants. [...] Regarde, ils étaient exactement comme sur la photo, ils étaient surveillés et les Blancs venaient les regarder travailler, fabriquer des poteries."* (Guyane, Awala-Yalimapo, 1991)

Séjournant à Paris en 1892 à la sortie de l'hiver européen, les Indiens tombent malades, cinq sont conduits à l'hôpital Beaujon. Trois d'entre eux mourront sur place, d'autres peut-être pendant le voyage de retour. Le 21 avril 1892, la Société d'anthropologie tient séance : *“M. le Président demande à monsieur Gabriel de Mortillet des renseignements sur les deux Caraïbes morts à l'hôpital Beaujon. M. Gabriel de Mortillet dit qu'actuellement il est impossible d'étudier et de photographier les Caraïbes qui, fatigués par des visites et par de nombreux photographes, refusent de se laisser examiner. Lors de la mort du premier Caraïbe, le Muséum a demandé la tête ; elle lui a été refusée par la préfecture. Peut-être, cependant, pourra-t-on en avoir d'autres. M. Hervé dit qu'il y a un Caraïbe en dissection au Muséum en ce moment.”*³ Le voyageur G. Verschuur est sur le port de Paramaribo lorsque débarque le groupe, retour de France : *“Dans le nombre, il y en a qui excitent un fou rire. Ceux-là reviennent de France avec un complet d'un magasin de confection quelconque, le cou emprisonné dans un faux col d'où sort une cravate du plus bel écarlate. En général leur odyssée ne leur a pas laissé de bons souvenirs, d'après les explications du cornac qui les accompagne.”* (Verschuur, 1893).

Construire le regard

Les exhibitions du Jardin ont attiré les photographes, avides de fixer ces images d'une humanité exotique. Les clichés produits serviront de base pour la confection des gravures illustrant les articles publiés dans la presse de l'époque ; ils seront aussi diffusés au sein des sociétés savantes comme matériel pour les études anthropologiques. Pierre Petit (1832-1909) photographie les Kali'na amenés à Paris en 1882. Elève de Disdéri, Petit est un spécialiste de la “carte de visite”, dans une tradition du portrait héritée de Carjat et de Nadar. Les photographies qu'il laisse des Kali'na manifestent cet art de la composition qui apparente le portrait photographique à la peinture : travail de construction de l'image, arrangement de la pose, choix des accessoires, insertion du sujet dans un environnement naturaliste. Le décor de pierres et de feuillages qui forme le fond de ces photographies, avatar de la toile peinte et du guéridon de la “carte de visite”, figure ainsi avec réalisme le stéréotype de la tanière de l’*“homme primitif”*. Maurice Bucquet, autre photographe contemporain, laisse lui aussi des clichés des Kali'na, dans la même veine⁴.

En 1883, le prince Roland Bonaparte réalise la série des portraits des Kali'na présentés à Amsterdam (Bonaparte, 1884). En 1892, il photographiera à nouveau les familles qui ont été amenées au Jardin d'Acclimatation, laissant une galerie de portraits présentant — de face et de profil — tous les Kali'na abrités au Jardin⁵. Rassemblant un nombre beaucoup plus important de clichés que celle de P. Petit, la collection de Bonaparte est aussi plus intéressante par l'ambition animant le photographe, qui se réclame de l'enseignement de P. Broca, fondateur de l'Ecole d'anthropologie de Paris et théoricien de la discipline. Bonaparte a réglé avec soin cadrages et conditions d'éclairage, plaçant les sujets sur une simple chaise, devant une toile, à la manière des clichés que commencent à réaliser, à la même époque, les photographes de l'identité judiciaire. Le portrait, ici, n'est plus œuvre d'art, c'est le moyen “sûr” d'une connaissance anthropologique des “races primitives”, qu'il faut replacer dans l'engouement, au milieu du XIX^e siècle, pour le procédé photographique annonçant, croit-on,

³. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, compte rendu de la séance du 21 avril 1892.

⁴. Un tirage des photographies de P. Petit est intégré aux albums constitués par le prince Bonaparte, dans le fonds de la Société de géographie de Paris (série Wf) conservé au département Cartes et Plans de la Bibliothèque nationale. Le tirage du seul cliché repéré des Kali'na par M. Buquet est conservé à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, mais ses photographies ont servi à l'exécution des gravures illustrant l'article de H. Coudreau dans *La Nature*, 1892.

⁵. Riche héritier, passionné de géographie et d'anthropologie, qui consacrera sa fortune à encourager et à aider la recherche scientifique, le prince Bonaparte rassemble au cours de ses voyages, à l'occasion de ses visites aux Expositions, une vaste collection de plusieurs milliers de clichés des peuples du monde, classés en albums qu'il destine aux Sociétés savantes. Voir à ce sujet Benoît Coutancier *Peaux-Rouges. Autour de la collection anthropologique du prince Roland Bonaparte*, L'Albaron, Thonon-les-Bains, 1992.

un profond renouvellement des outils de l'analyse scientifique, en postulant l'identité entre le sujet et son image photographique (Rouillé, 1991).

Les photographies de Bonaparte, celles de Bucquet et de Petit doivent être rapportées au contexte historique et politique qui a présidé à leur production, en cette seconde moitié du XIX^e siècle où se constituent les empires coloniaux. Véritables mises en scène de la relation qui s'est désormais établie entre métropoles et colonies, entre l'Occident et le reste du monde, entre "peuples civilisés" et "peuples à civiliser", ces images sont élaborées selon un processus aujourd'hui bien connu que David Prochaska met en évidence, par exemple à propos de la formation d'une image de l'"Algérien" à travers la production de cartes postales sur l'Algérie coloniale : *"Ce que cette analyse, cette sémiotique du symbolique, suggère, c'est que le colonialisme est actif, et non passif comme le laissent supposer les cartes postales, que les colonisateurs ne traitent pas seulement les colonisés comme des éléments donnés, mais qu'ils les transforment activement : en résumé, que les façons dont les colonisateurs se représentent les colonisés montrent les relations de pouvoir dans une situation coloniale."* (Prochaska, 1989). Matériel pour l'étude scientifique selon le projet de l'anthropologie naissante à la fin du XIX^e siècle, ces séries de portraits ont perdu depuis longtemps leur intérêt sous ce rapport. Elles restent aujourd'hui des documents qui jalonnent une histoire de l'anthropologie, et un témoignage sur un moment de l'histoire humaine. Données par le prince Bonaparte à la Société d'anthropologie de Paris et à la Société de géographie, les photos des Kali'na et les clichés correspondant, sont aujourd'hui pour la plupart conservés par le Musée de l'Homme, selon les procédures et les normes qui régissent le fonctionnement des photothèques.

Se réapproprier son image

En 1994, l'Association des Amérindiens de Guyane (AAGF) souhaite réaliser à partir des clichés de Bonaparte une exposition destinée aux communautés Kali'na du Venezuela, branche de ce peuple séparée par les frontières coloniales. Alors que la question n'avait pas été soulevée pour une exposition antérieure présentant à Paris les mêmes photographies, la photothèque propriétaire des clichés du prince Bonaparte exigeait cette fois le paiement de droits pour l'utilisation des photographies par l'AAGF. La réalité de la propriété des clichés, issue de dons ou de dépôts successifs, ne pouvait raisonnablement pas être contestée, mais l'argument n'était pas recevable aux yeux des responsables de l'AAGF, qui déclaraient ne pas accepter de payer pour utiliser les photographies de membres de leurs familles. L'affaire, toutefois, ne se réduisait pas à un simple différend, somme toute banal, entre une photothèque et ses usagers. Les Kali'na voyaient dans cette situation un avatar actuel de la manière dont leurs grands-parents, placés sous le regard des visiteurs, avaient été dépossédés de leur propre image, et avaient permis l'enrichissement supposé des personnes qui avaient organisé leur exhibition. Et, l'incident leur donnant l'occasion d'affirmer une position de principe, ils s'indignaient à l'idée que ces photographies étaient susceptibles d'être utilisées à leur insu pour des expositions ou des publications, et de produire des droits. Dès lors, la question était adressée à l'ethnologue, à qui l'on demandait d'être, dans l'affaire, un médiateur. Les discussions portaient tant sur la dimension juridique du problème rencontré que sur ses conséquences éthiques : dans quelles conditions pourrait s'appliquer, relativement à ces collections photographiques, le droit que possède la personne sur son image, tel que le traite la loi du 17 juillet 1970 relative à la protection de la vie privée ? Et quel statut convient-il de donner aujourd'hui à des documents photographiques de ce type, produits depuis un siècle par la recherche ethnologique, sous les différentes formes qu'elle a successivement revêtues ?

De la consultation des ouvrages spécialisés qui rassemblent l'abondante jurisprudence accompagnant cette loi semblait se dégager une attitude constante du juge, allant dans le sens d'une restriction ou d'une contestation du droit à utiliser l'image d'une personne, quand elle est captée sans son accord en un lieu ou en une occasion privés (Frémond, 1981). Sans présager de l'attitude des juges s'ils étaient saisis de ce différend, pouvait-on alors sérieusement soutenir que les personnes photographiées par P. Petit en 1882 et en 1892 par le prince Bonaparte l'avaient été avec leur accord, que cet accord avait été donné par ces personnes en toute connaissance de cause, alors même que l'existence de la photographie et la nature de ses emplois leur étaient selon toute vraisemblance inconnues ? Cent ans se sont certes

écoulés depuis que ces clichés ont été réalisés, et toutes les personnes photographiées sont aujourd'hui décédées. Mais là encore, la jurisprudence semble avoir tranché dans le sens d'une protection de l'individu dans sa vie privée même après son décès. Et puisque la jurisprudence s'appuie généralement en la matière sur la notion d'"atteinte à la vie privée", que dire de ces photographies qui saisissent les sujets dans une quasi-nudité, qui revêt dans la culture qui est celle du photographe et du spectateur un sens et une valeur bien différente des canons de la culture et de l'éthique Kali'na ? En construisant les images qu'il nous lègue, le photographe fixait moins sur la pellicule le portrait d'hommes et de femmes que celui de "sauvages", dont il pouvait disposer à loisir.

Pour les responsables de l'Association des Amérindiens de Guyane, le problème ne semblait toutefois pas relever d'un traitement juridique, qu'ils pressentaient long, complexe, et au bout du compte dérisoire en regard de ce qu'ils souhaitaient affirmer, et l'aventure procédurière ne fut pas tentée. Pourtant, rapportée dans la revue *Ethnologie française*, une affaire en bien des points comparable a été plaidée avec succès il y a quelques années, qui montre que la référence à la dimension juridique du problème est bien plus qu'une simple clause de style : une photographie représentant les convives d'une noce en Bretagne dans les années 1930 est présentée par un musée dans une exposition. Un visiteur se reconnaît, enfant, sur le cliché, cinquante ans après la prise de vue. Le musée est condamné en appel par le tribunal à retirer la photographie de l'exposition et du catalogue, au motif qu'il "*a commis une atteinte à la vie privée de (X...), en ce qu'elle a d'intime, à savoir qu'elle n'appartient qu'à lui et à ceux à qui il a donné le droit de la connaître*" (Cuisenier, 1983/2)⁶.

La décision du juge soulève d'importantes questions pour la pratique de la recherche ethnologique et sa diffusion culturelle : au-delà du cas particulier évoqué, au-delà des prises de vue réalisées par Bonaparte au Jardin d'Acclimatation ou en telle ou telle exposition, un tel jugement ne serait-il pas susceptible de s'appliquer à une grande partie des milliers, des millions de clichés réalisés par les ethnologues sur le terrain et conservées dans les musées ou centres de documentation spécialisés ? Des clichés de Bonaparte aux modernes photographies "de terrain", il n'y a guère de différences de nature, les intentions sinon les techniques restent les mêmes. Exposé en ces termes, à cette échelle et dans une si large tranche temporelle, le problème n'est plus juridique mais bien éthique. La relation qu'entretient l'ethnologue avec son terrain et avec les populations étudiées a connu une notable transformation avec la fin de la situation coloniale, et avec l'accès de fractions de ces populations aux codes culturels et aux médias qu'il utilise dans sa propre société pour rendre compte de ses observations. Cette situation nouvelle, qui met potentiellement en face à face deux acteurs longtemps confinés dans des cultures et des sociétés sans commune mesure, a ouvert la voie à un vaste débat sur la place qu'il convient désormais d'accorder aux populations traditionnellement objets de l'observation ethnographique dans la construction que l'on fait aujourd'hui des représentations de leur culture. Depuis une dizaine d'années, un dialogue s'est ainsi ouvert sur ces questions au Canada et aux Etats-Unis, entre les responsables culturels et politiques autochtones et le monde universitaire et de la recherche, conduisant par exemple au Canada à la formation d'un "Groupe de travail sur les Musées et les Premières Nations" pour discuter la place et le rôle qu'il convient désormais de réserver dans ces institutions aux membres des peuples dont elles représentent la culture et l'histoire (Dorion, 1992).

Sans se cacher les risques d'une dérive que l'on perçoit derrière certains propos marqués au sceau de la *political correctness*, il est clair que les nouveaux rapports qui tendent ainsi à s'instaurer sont en accord avec une anthropologie désormais plus soucieuse de respect envers

⁶. En arrière-plan d'une vaine bataille juridique autour des photographies de Bonaparte reste posée la question de l'application du droit commun à des peuples hier sujets de l'Empire, aujourd'hui — dans le cas des Kali'na — citoyens français. Cette citoyenneté, on le sait bien, n'est pas dénuée d'ambiguïté et elle est sujette, de part et d'autre, à interprétations et manipulations diverses ; on ne saurait pourtant s'étonner que ceux à qui l'histoire l'a imposée entendent en tirer toutes les conséquences qui leur paraissent à leur avantage...

ceux sur lesquels elle fait porter son regard, et que les difficultés évoquées dans cet article pourraient trouver leur solution dans la mise en place de telles instances de dialogue. Mais comment ne pas voir, aussi, que c'est la présence sur le territoire national (et non en des terres d'"outre-mer", au statut ambigu) d'une contestation portée par les peuples mêmes qui sont l'objet du discours et des pratiques muséographiques qui a poussé ces pays à remettre en question des manières de faire en partie héritées de la situation coloniale, alors que les échos de ce débat n'arrivent encore que très amortis en France.

Les photographies de R. Bonaparte et de P. Petit sont aussi les portraits d'hommes et de femmes qui ont vécu au carrefour des deux siècles, et pour un certain nombre d'entre eux jusqu'à il y a quelques décennies. Plusieurs parmi ces hommes et ces femmes photographiés sont identifiés par les Kali'na d'aujourd'hui — leurs enfants et petits-enfants ; ils sont nommés, et on peut avec certitude les situer dans les généalogies des familles actuellement présentes en pays Kali'na. Ils ont témoigné à leur retour dans les villages de l'absurdité et de la dureté du voyage dans lequel ils s'étaient engagés, leurs récits sont encore rapportés aujourd'hui avec une grande émotion par les personnes qui les ont côtoyés. Cette inscription dans le présent, que rend possible la transmission des témoignages rapportés par les personnes déplacées, confère une valeur toute particulière à ces documents photographiques, qui sont aujourd'hui bien plus que de simples documents, aussi précieux soient-ils pour le chercheur. L'existence de ces portraits était ignorée des Kali'na, qui les ont découverts en Guyane lors de la préparation des expositions commémorant en 1991 et en 1992 le voyage à Paris effectué cent ans auparavant⁷. Longuement, passionnément contemplées et commentées dans les villages, ces photographies devenaient le support d'une mémoire familiale et collective pour les Kali'na de Guyane et du Suriname, aujourd'hui en quête des traces de leur histoire et de points d'ancrage dans une identité ethnique. Aux yeux des responsables Kali'na, ces documents, conservés en Europe au titre de collections documentaires, prenaient la valeur d'un patrimoine qu'ils considéraient comme étant avant tout le leur.

Conduits à une certaine prudence, voire à une méfiance bien réelle, par les leçons qu'ils ont pu tirer d'une longue fréquentation du monde colonial, les élites Kali'na ont souhaité poser aujourd'hui, à travers la revendication de la capacité à exercer un contrôle sur l'utilisation que l'on fait des photographies de leurs parents, la question du maintien d'un véritable "droit de regard" sur leur société et sur leur culture⁸. En arrière-plan se profile cette autre question : quelle image de soi, et de ses rapports aux autres, ce peuple est-il aujourd'hui à même de construire d'une manière autonome, et dans une certaine mesure d'opposer à celle que véhicule une lecture occidentale de l'histoire ?

⁷. En décembre 1991, à Awala-Yalimapo, l'exposition "*Pau:wa itiosan:bola*. Des Galibi à Paris en 1892" était organisée à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Association des Amérindiens de Guyane française. En novembre 1992, l'exposition "Kali'na. Des Amérindiens à Paris", était présentée au Musée national des arts et traditions populaires, dans le cadre de la commémoration du 5^e Centenaire de la rencontre des Deux Mondes.

⁸. Décembre 1991. L'exposition "*Pau:wa itiosan:bola*" a été inaugurée à Awala-Yalimapo, commune kali'na de Guyane. La cérémonie, qui marquait aussi le dixième anniversaire de l'Association des Amérindiens de Guyane, s'est déroulée en présence des autorités coutumières et des représentants de la République. A l'issue des festivités, D.W., chef coutumier d'un des villages qui composent la commune, me prend à part : "*Nous n'aurions pas dû faire cette exposition. Les Blancs nous ont fait beaucoup de mal dans le passé, et aujourd'hui tu viens nous montrer ici qu'ils sont encore les plus forts, parce que ce sont eux qui possèdent les portraits de nos grands-parents...*"

Bibliographie

L. Manouvrier, "Sur les Galibis du Jardin d'Acclimatation", *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1881 ; pp. 602-643.

Bonaparte (Prince Roland), *Les habitants de Suriname. Notes recueillies à l'Exposition coloniale d'Amsterdam en 1883*, Paris, 1884.

Henri Dorion, "L'éloge de la tolérance. Quelques réflexions autour du patrimoine amérindien", *Muse*, mars 1992 ; pp. 36-40.

Pierre Frémond, *Droit de la photographie, droit sur l'image*, 2^e édition, Dalloz, Paris, 1981.

Gérard Collomb, *Kali'na. Des Amérindiens à Paris*, Créaphis, Paris, 1992.

Gérard Collomb "La Question amérindienne en Guyane. Formation d'un espace politique". in M. Abélès et H. P. Jeudy (dir.), *Anthropologie du politique*, p. 41-66. Armand Colin, Paris, 1997.

Isabelle Gala, *Des sauvages au Jardin. Les exhibitions ethnographiques du Jardin d'Acclimatation de 1877 à 1912*, dactyl., Bibliothèque du musée des Arts et Traditions populaires, Paris.

Jean Cuisenier, "Droits de la personne sur son image", *Ethnologie française*, XIII, 1983/2 ; pp. 103-110.

Benoît Coutancier *Peaux-Rouges. Autour de la collection anthropologique du prince Roland Bonaparte*, L'Albaron, Thonon-les-Bains, 1992.

André Rouillé, "La photographie entre controverse et utopie", in *Usages de l'image au XIX^e siècle*, Créaphis, Paris, 1991 ; pp. 249-256.

David Prochaska, "L'Algérie imaginaire. Jalons pour une histoire de l'iconographie coloniale", *Gradhiva*, Paris, 1989, n° 7 ; pp. 29-38.

G. Verschuur, "Voyage aux trois Guyanes", *Le Tour du monde*, 1893, 2^e semestre, tome 66; pp. 1-80.